



2019-09 : sois visible !

Au crépuscule ou de nuit, mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. C'est pourquoi les piétons qui portent des vêtements sombres ainsi que les vélos et voitures sans éclairage ou munis d'un éclairage insuffisant ne sont souvent pas vus à temps.

Quelques conseils pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes :

Piétons : portez des vêtements clairs munis d'éléments réfléchissants visibles de tous les côtés. Les accessoires réfléchissants sont particulièrement efficaces lorsqu'ils sont situés sur des parties du corps en mouvement (p. ex. flash-semelles, bandes ou brassards réfléchissants aux poignets et aux chevilles).

Cyclistes : sur le vélo, l'éclairage ainsi que les catadioptres avant, arrière et sur les pédales sont prescrits par la loi, à l'exception des pédales de course, des pédales de sécurité et autres pédales de ce type. Nous vous recommandons d'utiliser un éclairage fixe et des lumières supplémentaires non clignotantes. Contrôlez régulièrement le bon fonctionnement de votre matériel. Des catadioptres sur les rayons ou des pneus réfléchissants amélioreront votre visibilité latérale.

Automobilistes : contrôlez régulièrement le bon fonctionnement de vos feux et adaptez votre conduite à la visibilité et aux conditions météorologiques. Assurez-vous aussi d'avoir une bonne visibilité dans toutes les directions. Pour cela, veillez à ce que le pare-brise et la vitre arrière soient toujours propres. Ils ne doivent en aucun cas être recouverts de neige ou de givre. Maintenez une distance suffisante (correspondant à au moins 2 secondes (21, 22...) par rapport au véhicule qui vous précède, en particulier sur l'autoroute. A une vitesse de 120 km/h, 2 secondes représentent 64 mètres parcourus.

Pour de plus amples informations : <https://madevisible.swiss/fr/>

« Ne pars pas du principe que les autres te voient. Prends les choses en main pour te rendre visible »